

## Contexte et niveau de connaissance

Cette fiche s'inscrit dans le cadre de l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU), centre de ressources sur le patrimoine naturel du département de Seine-Saint-Denis. Son objectif est de fournir à chaque commune une synthèse des connaissances et des enjeux liés à la flore de son territoire, aussi bien en termes d'espèces que de végétations. Le détail du contenu des différentes parties est présenté dans la notice explicative.

**332** espèces sont connues actuellement (après 2000) dans la commune de Saint-Ouen.  
Le **niveau de connaissance de la flore** de la commune **peut être qualifié de très bon** puisque le taux d'exhaustivité des inventaires est estimé à **78 %** (indice de Jackknife).

## Flore protégée

*Il est interdit de détruire, couper ou cueillir toute espèce faisant l'objet d'une protection légale stricte. Ces exigences imposent donc une prise en considération des enjeux liés aux espèces protégées en amont de la réalisation de projets. Tout impact potentiel sur une de ces espèces doit faire l'objet d'un dossier instruit par les services de l'État.*

**1** espèce faisant l'objet d'une **protection régionale** a été répertoriée à Saint-Ouen : la Falcaire de Rivin (*Falcaria vulgaris*), observée de 2003 à 2016 dans la commune.

Remarque : une autre espèce protégée en Île-de-France, l'Orpin à six angles (*Sedum sexangulare*), a été observée en 2018 à Saint-Ouen. Toutefois, l'espèce ayant été vue dans un cimetière, elle a vraisemblablement été plantée.

La **Falcaire de Rivin** est une espèce thermophile des substrats calcaires enrichis en éléments nutritifs, qui se rencontre essentiellement sur les bordures enrichies de champs cultivés ou de voies de communication (routes, voies ferrées).



© G. Funault, MNHN/CBIMBF

## Flore menacée

**1** espèce **menacée** est connue dans la commune de Saint-Ouen : la Falcaire de Rivin (*Falcaria vulgaris*), précédemment citée et considérée comme vulnérable en Île-de-France.

L'Orpin à six angles (*Sedum sexangulare*) est lui aussi vulnérable à l'échelle de la région, mais ce statut ne s'applique pas aux espèces dont les stations ne sont pas spontanées.

## Flore déterminante pour la création de ZNIEFF

4 espèces observées à Saint-Ouen sont déterminantes ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) :

- la Falcaire de Rivin, précédemment citée ;
- la Chondrille à tige de jonc (*Chondrilla juncea*), observée en 2004 puis de 2016 à 2018, le Passerage des décombres (*Lepidium ruderale*), noté en 2002 et 2003 et le Torilis noueux (*Torilis nodosa*), observé en 2002 et 2018.

Toutefois, la Chondrille à tige de jonc, le Passerage des décombres et le Torilis noueux ne sont déterminants que sous conditions (« Z3 ») et doivent présenter davantage de critères pour légitimer la mise en place d'une ZNIEFF.



© F. Perriat

Le **Torilis noueux** est une plante commune en Seine-Saint-Ouen et ne présente pas un réel enjeu dans ce département. Il s'observe notamment dans les gazons urbains, les friches et en bordure de routes ou de voies ferrées.



© G. Arnal, MNHN/CBNBP

Le **Passerage des décombres** est une espèce des substrats secs, qui s'observe souvent dans des conditions minérales, toujours dans des habitats anthropiques perturbés : trottoirs, pavés, quais, voies ferrées, friches...

## Flore exotique envahissante

Les espèces exotiques envahissantes ont un développement pouvant dans certains cas poser des problèmes. La gestion et le contrôle de ces espèces reposent en premier lieu sur des actions préventives de détection et de surveillance afin de ne pas les disséminer sur de nouveaux sites. Dans certains cas, une intervention peut s'avérer nécessaire si les populations de ces espèces exotiques envahissantes impactent de façon importante des milieux naturels et ce d'autant plus si des enjeux de biodiversité y sont présents (ex : espèces protégées, menacées, déterminantes ZNIEFF).

4 espèces à caractère envahissant ont été observées à Saint-Ouen.

Tableau des espèces à caractère envahissant classées en fonction de l'intensité de leur expansion.

### Espèces avérées

Ailante du Japon  
(*Ailanthus altissima*)

Renouée du Japon  
(*Reynoutria japonica*)

Robinier faux-acacia  
(*Robinia pseudoacacia*)

Solidage du Canada  
(*Solidago canadensis*)



L'**Ailante du Japon** colonise la plupart du temps les friches, bernes de routes, boisements dégradés et fourrés nitrophiles. Cependant, il peut parfois se répandre dans des habitats semi-naturels ce qui peut s'avérer problématique.



Le **Robinier faux-acacia** colonise surtout les habitats liés aux activités humaines (talus, friches, remblais, etc.). Cependant, son expansion peut parfois avoir lieu dans les milieux semi-naturels.

## Flore non revue

A cause de la pression croissante des activités anthropiques pesant sur les milieux naturels, les espèces signalées comme non revues sont pour la plupart probablement disparues de la commune, notamment si leur observation est très ancienne ou si elles sont éteintes, menacées ou quasi-menacées en Île-de-France. Cependant, quelques redécouvertes ne peuvent être exclues à la faveur de nouvelles prospections naturalistes.

8 espèces n'ont pas été revues à Saint-Ouen après 2000, à notre connaissance.

3 d'entre elles sont aujourd'hui considérées comme menacées ou quasi menacées en Île-de-France :

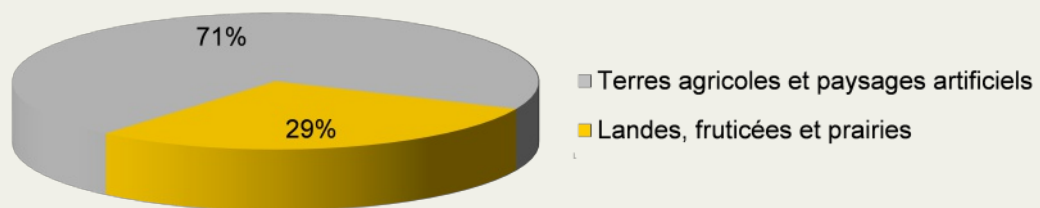
- le Diplotaxe des vignes (*Diplotaxis viminea*), aujourd'hui considéré comme en danger critique d'extinction en Île-de-France ;
- la Laïche précoce (*Carex praecox*), aujourd'hui considéré comme en danger ;
- le Souci des champs (*Calendula arvensis*), aujourd'hui considéré comme quasi menacé.

Ces espèces ont été observées à Saint-Denis à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle et au début du XIX<sup>ème</sup> siècle pour deux d'entre elles, tandis que les autres ont été notées en 1961. Le Souci des champs et le Diplotaxe des vignes étaient liés aux cultures sarclées (telles que les vignes), tandis que la Laïche précoce poussait vraisemblablement dans des pelouses sableuses plutôt pauvres en éléments nutritifs ou dans des ourlets de même nature.

## Grands types de végétations

Les **habitats naturels** couvrent une surface de **24 hectares**, soit un peu plus de **5 %** de la superficie de la commune. Ils peuvent être regroupés en deux grands types :

- Les **terres agricoles et paysages artificiels**, qui dominent l'espace avec 17 ha, sont composées essentiellement de pelouses de parcs (près de 9 ha), de plantations de feuillus (3 ha), de jardins potagers (2 ha) et de friches (2 ha). D'autres habitats rattachés à cette catégorie présentent des surfaces moins importantes, comme les plantations de Robiniers (0.4 ha) et les alignements d'arbres (0.3 ha).
- Les **landes, fruticées et prairies** qui occupent 7 ha, sont représentées uniquement par des fourrés sur sol fertile.



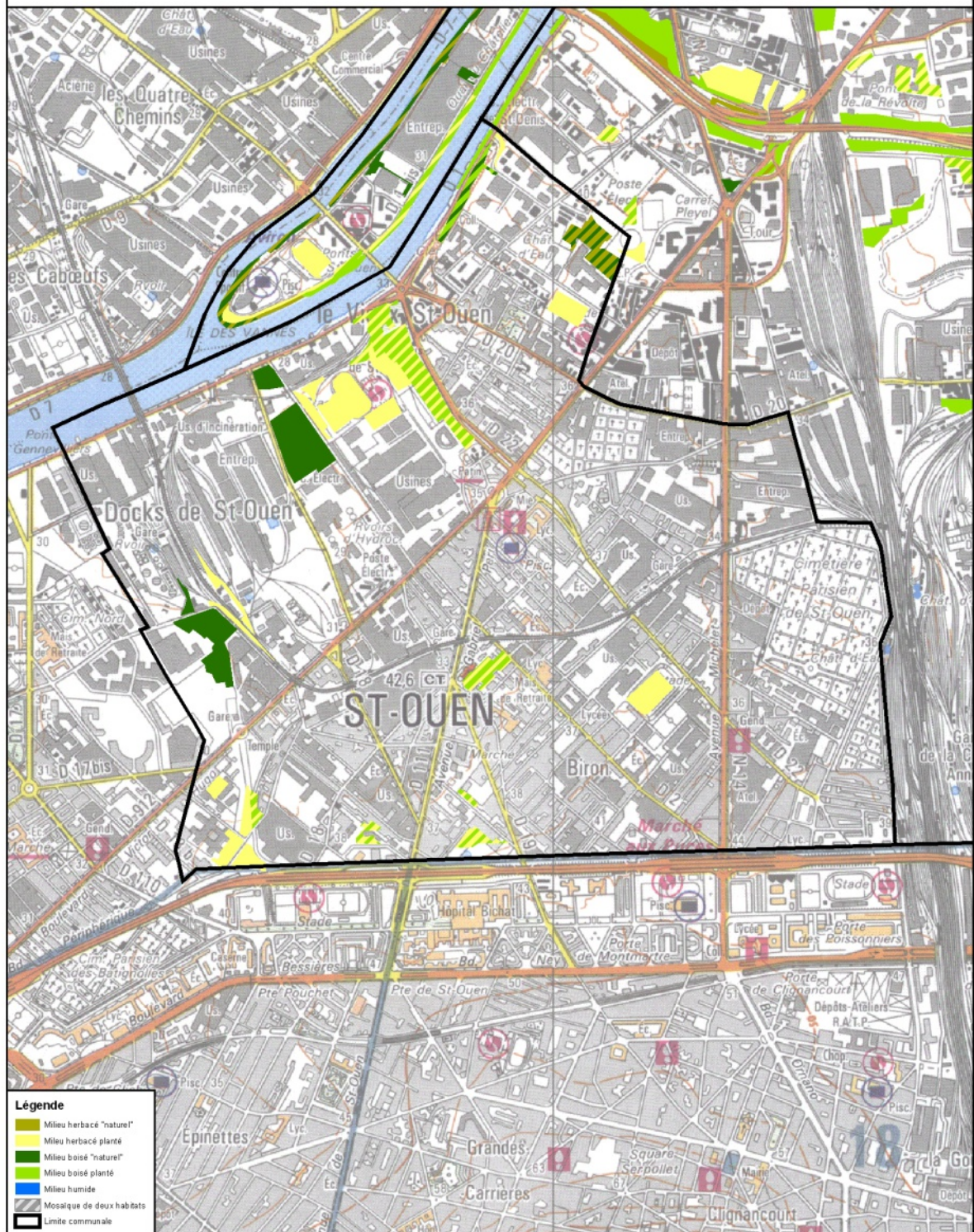
Répartition des grands types d'habitats naturels cartographiés à Saint-Ouen selon leur surface (en pourcentage).

## Végétations patrimoniales

**1** végétation observée à Saint-Ouen possède un intérêt patrimonial puisqu'elle est inscrite à l'annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore : l'herbier à Potamot noueux, immergé à flottant, enraciné, héliophile et thermophile, des eaux courantes, assez lentes et profondes des grandes rivières, le *Potametum pectinato-nodosi*. Cette végétation possède également un intérêt patrimonial en Île-de-France.



Carte des habitats naturels regroupés par catégories (2008)



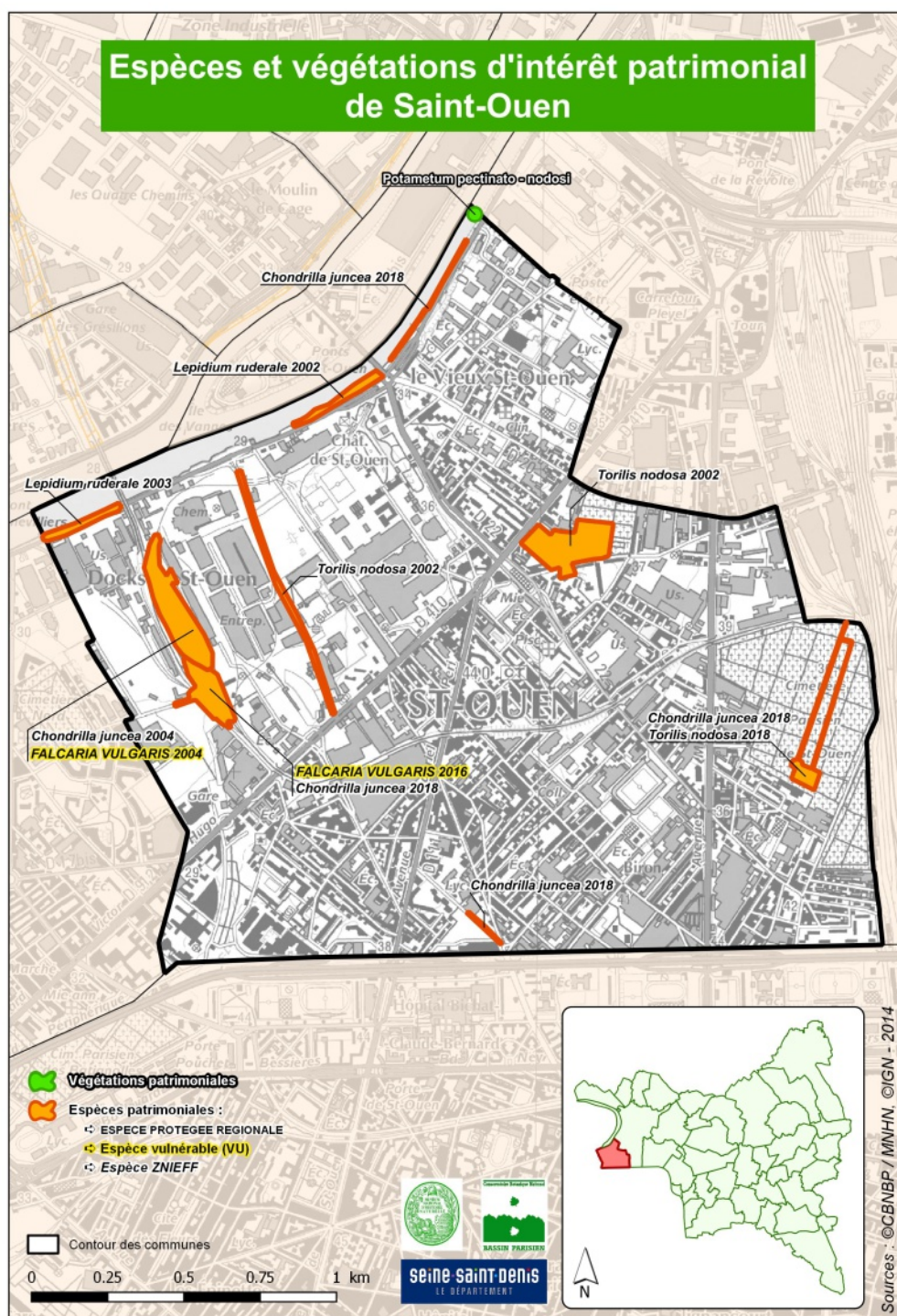
BO CARTO © - IGN - PARIS - 2006 (Licence n° 2006 CUJ 0888) ; SCAN 298 - IGN - PARIS - 2003 (licence n° 2003 CUJ 2075) ; BD Habitat © CNBP 2008



0 250 500 Mètres







Pour plus d'informations sur la flore de Saint-Ouen, consulter le site du CBNBP :  
<http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/communeAction.do?action=bilan&cdInsee=93070>

Auteur : F. Perriat

Mise en page : H. Bressaud

Cartographie : J. Delizy et Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Version : 01/2019.